



LUTTE RÉGIONALE DE LA SADC CONTRE LA PANDÉMIE DE MALADIE À COVID-19

Rapport sur la pandémie de maladie à COVID-19

Bulletin No. 5

#COVID19SADC

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Résumé Analytique	3
1.0 La Situation Mondiale	4
2.0 Situation Sur Le Continent Africain Et Dans La Région SADC	4
3.0 Résumé De La Situation Épidémiologique Dans Les États Membres De La SADC	4
4.0 Critères Recommandés Par L'oms Pour La Levée Complète Des Mesures De Santé Publique Et Des Mesures Sociales	5
5.0 L'assouplissement Des Mesures De Confinement: Trouver Le Bon Équilibre Entre Sauver Des Vies Et Relancer L'économie	6
6.0 Orientations De L'onu Sur La Réponse Et Le Redressement Socio-économique	6
7.0 Perspectives Économiques Et Sociales	6
8.0 Améliorer La Connectivité Dans La Région De La SADC SADC	7

À PROPOS DE LA SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation fondée et soutenue par les pays de l'Afrique australe qui cherche à promouvoir la coopération socio-économique, politique et sécuritaire parmi ses États membres et à stimuler l'intégration régionale en vue d'atteindre la paix, la stabilité et la prospérité. Les États membres sont : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Union des Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Les informations présentées dans la présente publication sont susceptibles d'être reproduites, utilisées et partagées sous réserve de la reconnaissance pleine et entière du Secrétariat de la SADC

@2020 SADC Secretariat

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La 6e édition de ce bulletin donne un aperçu de la situation mondiale, continentale et régionale de la pandémie. Plusieurs États membres de la SADC se sont engagés dans des processus visant à lever les mesures de santé publique ainsi que d'autres mesures en raison de la dépression des économies, point essentiel de ce rapport dans lequel nous fournissons une analyse des coûts et des avantages que comporte la levée des mesures et soulignons l'importance d'entreprendre une évaluation des risques de chaque pays, y compris au niveau infranational, avant de procéder à la levée du confinement et à d'autres mesures. Les experts ont indiqué que la levée prématurée des mesures de confinement pourrait conduire à une deuxième vague de la pandémie, comme cela a été le cas en Allemagne et en Corée du Sud, entre autres, raison pour laquelle les lignes directrices de l'OMS demeurent primordiales.

Selon Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, « si la réouverture des sociétés est mal gérée, tous les énormes sacrifices consentis lors du verrouillage initial n'auront servi à rien. Toutefois, les dommages causés aux individus et aux économies ne seront pas seulement conservés - ils seront considérablement amplifiés ».

Le rapport présente également quelques faits saillants des tests effectués dans la région SADC en mettant davantage l'accent sur l'importance du dépistage, qui reste assez faible dans la plupart des pays de la Région. Comme dans les rapports précédents, nous continuons à suivre les questions socioéconomiques émanant de COVID-19. Il a aussi été fait référence à l'importance des TIC, en tant que moteur de la croissance économique et facilitateur de la continuité des activités en ces temps difficiles.

Les principales recommandations du rapport sont résumées ci-après :

- **Adaptation des mesures de santé publique et des mesures sociales**

- L'adaptation des mesures ne doit pas être entreprise d'un seul coup, mais doit être envisagée au niveau infranational, en commençant par les zones les moins touchées. Les mesures individuelles de base (par exemple, l'isolement et les soins des cas suspects et confirmés, la mise en quarantaine des contacts, l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire) devraient être maintenues.
- Dans la mesure du possible, les mesures devraient être levées de manière contrôlée, lente et progressive, par exemple en utilisant des intervalles de deux semaines afin de repérer tout effet négatif.
- En l'absence de preuves scientifiques sur l'efficacité de chaque mesure individuelle, en règle générale, les mesures présentant le plus haut niveau d'acceptabilité et de faisabilité et le moins de conséquences négatives pourraient être introduites en premier et supprimées en dernier.

- La protection des populations vulnérables doit être au cœur de la décision de maintenir ou de lever une mesure.
- Certaines mesures (par exemple, les fermetures d'entreprises) pourraient être levées en premier lieu là où la population ou la densité individuelle est plus faible, et pourraient être levées pour une partie de la main-d'œuvre avant de permettre à 100 % de la population active de retourner au travail.

- **Dépistage de la COVID-19**

Les États membres sont encouragés à augmenter leur capacité de dépistage afin de pouvoir isoler, retracer les contacts et traiter les patients pour réduire la propagation de la COVID-19, en se concentrant sur ceux qui présentent des symptômes et sur les personnes vulnérables, entre autres.

- **Secteur économique et social**

Les États membres sont priés de revoir les priorités reflétées dans les recettes budgétaires, les dépenses et le financement afin de répondre aux demandes d'urgence liées à COVID-19 et de contenir les déficits budgétaires et les hausses de la dette publique à des niveaux gérables.

- **Renforcer la connectivité au sein de la région SADC**

Les États membres sont invités à investir dans le renforcement des capacités en matière de TIC pour assurer la continuité des activités, ce qui aura également un effet d'entraînement positif sur la croissance économique.

1. LA SITUATION MONDIALE

Déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) le 11 mars 2020, la COVID-19 est devenue une urgence planétaire, compte tenu de son impact sur la population et l'économie mondiales. Au 13 mai 2020, 4 170 424 cas avaient été signalés dans le monde, avec 287 399 décès.

Au 10 mai 2020, l'OMS avait déployé des équipes internationales d'intervention d'urgence au Ghana, en Afrique du Sud, en Zambie, au Sénégal, au Burkina Faso, en Éthiopie, au Cameroun, en Algérie, en République Démocratique du Congo, au Congo et au Zimbabwe pour aider les pays. L'UNESCO, l'UNICEF, la Banque mondiale et le PAM ont publié un Cadre pour la réouverture des écoles, qui traite de l'impact de la fermeture des écoles sur les enfants, en particulier les enfants marginalisés. Le Cadre souligne l'importance de l'éducation et des considérations relatives au retour à l'école en toute sécurité, en fournissant des conseils sur les piliers fondamentaux, notamment la sécurité des opérations, l'apprentissage, y compris la protection et le bien-être des plus marginalisés.

Figure 1

Situation en chiffres (par région OMS)		
Total (nouveaux cas au cours des dernières 24 heures)		
Monde	4 170 424 cas (81 577)	287 399 décès (4 245)
Afrique	49 429 cas (2 600)	1 500 décès (51)
Amériques	1 781 564 cas (37 847)	106 504 décès (1 955)
Méditerranée orientale	284 270 cas (10 243)	9 259 décès (121)
Europe	1 780 316 cas (24 527)	159 799 décès (1 918)
Asie du Sud-Est	110 932 cas (5 031)	3 746 décès (149)
Pacifique occidental	163 201 cas (1 329)	6 578 décès (51)

2. SITUATION SUR LE CONTINENT AFRICAIN ET DANS LA RÉGION SADC

Sur tout le continent, les pays ont mis en œuvre un certain nombre de mesures de contrôle pour se préparer et répondre de manière globale à la COVID-19. L'objectif des stratégies des pays en général était de contrôler la pandémie en ralentissant la transmission du virus et en réduisant la mortalité qui lui est associée, dans le but ultime d'atteindre un niveau de transmission faible ou nul, et de le maintenir. En fonction de la situation épidémiologique locale, certains pays sont en train de renforcer les mesures de santé publique et les mesures sociales, tandis que d'autres envisagent de les réduire ou sont déjà en train de le faire.

3. RÉSUMÉ DE LA SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC

Le nombre cumulé de cas dans les États membres de la SADC au 13 mai 2020 était de 14 096, soit 28,5 % du total des cas sur le continent africain, avec un total cumulé de 312 décès, représentant 21 % du total des décès liés au virus sur le continent. Quatre pays de la région SADC, à savoir l'Afrique du Sud (11 350 cas), la RDC (1169 cas), la République-Unie de Tanzanie (509 cas) et Maurice (332 cas) représentent environ 94 % du nombre total de cas

dans la région SADC. Plus important encore, les Seychelles et Maurice n'ont signalé aucun cas actif depuis le 11 mai 2020 et le 14 mai 2020, respectivement.

3.1 Mesures de contrôle de la COVID-19 mises en œuvre par les États membres

Les États membres de la SADC ont continué à mettre en œuvre des mesures de contrôle pour atteindre un niveau de transmission faible voire nul, avec une intensité variable selon le scénario de transmission auquel chaque pays est confronté (pas de cas, premiers cas, groupes de cas ou transmission communautaire). Ces mesures comprennent notamment l'identification, le dépistage, l'isolement et les soins pour tous les cas, la recherche et la mise en quarantaine de tous les contacts, ainsi que des mesures de santé publique et des mesures sociales au niveau individuel et communautaire. De nombreux pays de la région ont également mis en œuvre des mesures sanitaires et sociales supplémentaires (PHSM) à grande échelle, y compris des restrictions de mouvement, la fermeture d'écoles et d'entreprises, la mise en quarantaine de zones géographiques et des restrictions aux voyages internationaux.

Alors que certains pays s'appêtent à assouplir ou à renforcer les mesures de santé publique et les mesures sociales, les décisions devraient être fondées sur des preuves scientifiques et sur l'expérience du monde réel, et tenir compte d'autres paramètres essentiels, tels que les facteurs économiques, les facteurs liés à la sécurité, les droits de l'homme, la sécurité alimentaire, ainsi que l'opinion publique et l'adhésion aux mesures.

3.2 Évaluation des risques avant d'adapter les mesures de santé publique et les mesures sociales

La décision d'introduire, d'adapter ou de lever des mesures de santé publique et des mesures sociales doit être basée sur une évaluation des risques assortie d'une méthodologie standard permettant d'équilibrer le risque d'assouplissement des mesures, la capacité à détecter une résurgence des cas, la capacité à gérer des patients supplémentaires dans des établissements de santé ou d'autres lieux, et la capacité à réintroduire des mesures de santé publique et des mesures sociales, si nécessaire. Le risque de transmission de COVID-19 n'étant pas homogène à l'intérieur d'un pays, l'évaluation des risques doit être étendue aux niveaux infranationaux, voire communautaires. L'évaluation des risques doit répondre aux questions suivantes :

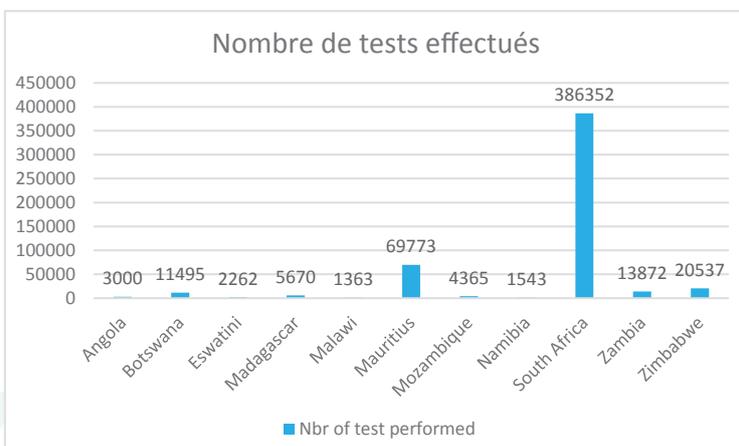
- Quel est l'impact probable de l'adaptation des mesures de santé publique et des mesures sociales en termes de risque de résurgence des cas ?
- Le système de santé publique est-il capable d'identifier, d'isoler et de soigner les cas et les contacts placés en quarantaine ?
- Le système de santé publique est-il capable de détecter rapidement une résurgence de cas ?
- Le système de soins de santé est-il capable d'absorber une charge supplémentaire de patients et de leur fournir des soins médicaux en cas de résurgence ?

Recommandations aux États membres lorsqu'ils envisagent d'adapter les mesures de santé publique et les mesures sociales

- L'adaptation des mesures ne doit pas être entreprise d'un seul coup, mais doit être envisagée au niveau infranational, en commençant par les zones les moins touchées. Les mesures individuelles de base (par exemple l'isolement et les soins des cas suspects et confirmés, la mise en quarantaine des contacts, l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire) devraient être maintenues.
- Dans la mesure du possible, les mesures devraient être levées de manière contrôlée, lente et progressive, par exemple en utilisant des intervalles de deux semaines pour identifier tout effet négatif.
- En l'absence de preuves scientifiques sur l'efficacité de chaque mesure individuelle, en règle générale, les mesures présentant le plus haut niveau d'acceptabilité et de faisabilité et le moins de conséquences négatives pourraient être introduites en premier et supprimées en dernier.
- La protection des populations vulnérables doit être au cœur de la décision de maintenir ou de lever une mesure.
- Certaines mesures (par exemple, les fermetures d'entreprises) pourraient être levées en premier lieu là où la population ou la densité individuelle est plus faible, et pourraient être levées pour une partie de la main-d'œuvre avant de permettre à 100% de la population active de retourner au travail.

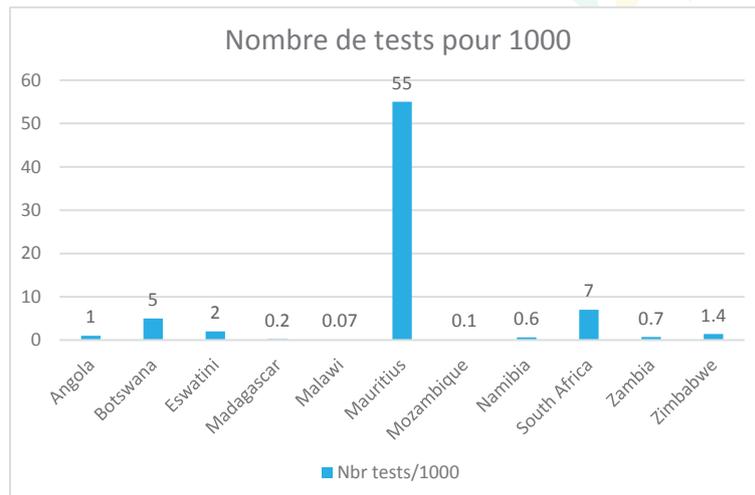
La levée ou l'adaptation des mesures de santé publique et des mesures sociales devraient être assortis de mesures visant à briser les chaînes de transmission de la Covid-19 en détectant, testant, isolant et soignant les cas et en plaçant les contacts en quarantaine. Les données recueillies dans la région SADC montrent que si certains pays ont considérablement augmenté leur capacité de dépistage, la quantité de tests requis pour contrôler efficacement la transmission du virus reste insuffisante. La figure 2 ci-dessous indique l'étendue des tests effectués dans certains pays de la région SADC. L'Afrique du Sud, Maurice et le Zimbabwe ont effectué le plus grand nombre de tests, ce qui représente un niveau marginal de tests dans la région SADC.

Figure 2 : Fréquence des tests de COVID-19 pour certains pays



Source : États membres de la SADC, données publiées (au 14 mai 2020)

Figure 3 : Dépistage pour 1 000 habitants



Source : Les États membres de la SADC ont publié des données (au 14 mai 2020)

La figure 3 ci-dessus fournit une analyse plus poussée, à savoir le dépistage dans les États membres de la SADC pour chaque 1 000 habitant. Si l'on considère le dépistage en fonction de la densité de population, c'est à Maurice que la couverture du dépistage est la plus élevée. Le graphique ci-dessus montre que 55 Mauriciens sur 1000 ont été testés pour la COVID-19. Pour chaque 1000 habitants, 7 ont été testés en Afrique du Sud et 5 l'ont été au Botswana. Ces pays occupent les deuxièmes et troisièmes rangs respectivement. Les analyses ci-dessus soulignent l'importance du dépistage, en particulier du dépistage proportionnel à la population.

4. CRITÈRES RECOMMANDÉS PAR L'OMS POUR LA LEVÉE COMPLÈTE DES MESURES DE SANTÉ PUBLIQUE ET DES MESURES SOCIALES

Les recommandations de l'OMS sur un ensemble de critères de surveillance épidémiologique, du système de santé et de la santé publique pour la levée des mesures de santé publique et des mesures sociales sont fournies en annexe de ce rapport. Ces critères ne sont pas normatifs, et il se peut que l'on ne puisse pas répondre à certains d'entre eux en raison du manque de données, par exemple.

Dans la mesure du possible, les pays devraient se concentrer sur les critères qui leur sont les plus pertinents pour éclairer la prise de décision. Les seuils sont indicatifs et devront peut-être être revus à mesure que de nouvelles informations sur l'épidémiologie de la COVID-19 seront disponibles. Il est recommandé d'évaluer systématiquement les critères au moins une fois par semaine à un niveau administratif infranational dans la mesure du possible.

5. L'ASSOULISSEMENT DES MESURES DE CONFINEMENT: TROUVER LE BON ÉQUILIBRE ENTRE SAUVER DES VIES ET RELANCER L'ÉCONOMIE

L'impact de la COVID-19, en particulier la fermeture des économies, a rendu vulnérable une partie importante de la population mondiale dans la mesure où les revenus se sont taris avec peu ou pas de filets de sécurité sociale. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a indiqué que, sur le nombre total de personnes affectées sur le marché du travail, environ 1,6 milliard de travailleurs du secteur informel ont été fortement touchés par les mesures de verrouillage et/ou travaillent dans les secteurs les plus durement frappés.

Les mesures de confinement adoptées dans la plupart des pays ont permis d'endiguer la propagation de la COVID-19 et de renforcer les systèmes de santé afin qu'ils soient mieux préparés à l'augmentation du nombre d'infections. Elles ont cependant été préjudiciables à l'économie, en particulier au secteur informel dont les moyens d'existence ou les revenus dépendent de son activité. Compte tenu des marges de manœuvre budgétaires limitées et de la situation budgétaire précaire de la plupart des gouvernements, les lourdes dépenses liées à la COVID-19 et les filets de sécurité sociale inadéquats pour préserver les moyens de subsistance des populations, en particulier ceux du secteur informel, ont entraîné la fermeture continue des économies. C'est le terrible dilemme baptisé « mourir de faim ou du virus ». En conséquence, face au risque accru de dépression économique, les gouvernements ont été contraints de considérer le dilemme politique puisque les deux options, à savoir la réouverture ou pas des économies, comportent des coûts et des avantages.

L'assouplissement des restrictions de confinement et la réouverture des économies auront un impact positif sur l'économie, mais s'accompagneront d'un coût social se traduisant par un coût économique, car les gouvernements seraient tenus de dégager des ressources supplémentaires, ce qui aggraverait encore leur déficit budgétaire et leur niveau d'endettement. La réouverture des économies entraînera une activité importante dans les secteurs qui avaient été immobilisés pendant la période de confinement. L'inconvénient, cependant, réside dans le risque accru de taux d'infection, si la situation n'est pas bien gérée, ce qui exercera une pression sur le système de santé. Il est donc essentiel de trouver un juste équilibre entre la réouverture de l'économie et l'état de préparation du système de santé face à l'augmentation du nombre d'infections. La réouverture des économies devrait se faire conjointement à des efforts accrus visant à limiter la propagation du virus jusqu'à ce qu'un vaccin contre la COVID-19 soit trouvé. L'atténuation de ces risques consiste à s'assurer que les éléments de base de l'état de préparation à COVID-19 soient en place et comprennent un système robuste de dépistage, de recherche de contacts et de traitement. Ces éléments contribueront non seulement à aplatiser la courbe, mais aussi à la réduire à néant. Une réouverture prématurée de l'économie pourrait cependant déclencher une épidémie incontrôlable entraînant des coûts socioéconomiques importants. Il est donc impératif de disposer d'un plan de réouverture complet basé sur des données pour s'assurer que le rythme de réouverture ne déclenche pas d'épidémie.

Dans la région de la SADC, les États membres ont adopté une réouverture méthodique et progressive des économies selon des protocoles stricts de santé et de sécurité liés à COVID-19. L'assouplissement des réglementations relatives au confinement permettra de rétablir plus de 20 % de l'activité économique. Cependant, les économies ne sont pas encore tirées d'affaire, car les effets socioéconomiques néfastes du virus persistent. À court et moyen termes, les économies mondiales et régionales sont confrontées à un risque d'augmentation du nombre d'infections qui serait susceptible d'entraîner la réintroduction de mesures extrêmes de distanciation sociale et de confinement. Les États membres devront disposer de moyens considérables pour renforcer leurs systèmes de santé publique, stimuler l'économie et mettre en place des filets de sécurité sociale, ce qui exercera une pression énorme sur les budgets.

6. ORIENTATIONS DE L'ONU SUR LA RÉPONSE ET LE REDRESSEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Dans un souci de guider les États membres, les Nations unies ont récemment annoncé que leur intervention se concentrerait sur cinq volets clés, qui sont liés par des actions visant à répondre au besoin de durabilité environnementale, si les pays doivent se relever et être mieux préparés aux chocs futurs, y compris aux pandémies. Par conséquent, il est nécessaire que les États membres alignent leurs réponses pour bénéficier de l'intervention suivante des Nations unies :

- Veiller à ce que les services de santé essentiels soient toujours disponibles et protéger les systèmes de santé ;
- Aider les gens à faire face à l'adversité, grâce à la protection sociale et aux services de base ;
- Protéger les emplois, soutenir les petites et moyennes entreprises et les travailleurs du secteur informel grâce à des programmes de relance économique ;
- Orienter la montée en puissance nécessaire des mesures de relance budgétaire et financière pour que les politiques macroéconomiques profitent aux plus vulnérables et renforcer les réponses multilatérales et régionales ; et
- Promouvoir la cohésion sociale et investir dans des systèmes de résilience et d'action pris en main par les communautés.

7. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

La forte récession économique mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19 affectera gravement toutes les régions du monde et l'Afrique n'en sera pas épargnée. Les pays africains seront touchés dans de nombreux domaines, notamment le commerce et le tourisme. Les fermetures partielles et totales à l'échelle nationale pèseront également lourdement sur les dépenses de consommation. En raison de la pandémie de COVID-19, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une forte contraction de l'économie mondiale de -3 % en 2020, bien pire que celle observée lors de la crise financière de 2008-2009. En outre, les incertitudes liées à COVID-19 et à l'efficacité des politiques publiques visant à réduire sa

propagation sont en train d'attiser la volatilité des marchés. Le FMI prévoit une reprise partielle en 2021 mais fait part d'une grande incertitude quant à l'intensité du rebond, car le niveau de croissance restera inférieur à la tendance observée avant l'apparition du virus. Cependant, des résultats de croissance moins favorables peuvent se produire si la pandémie et les mesures d'endiguement durent plus longtemps. Les économies émergentes et en développement risquent d'être gravement touchées si les fermetures d'entreprises et le chômage prolongé perdurent.

À mesure qu'évolue la pandémie, l'impact économique négatif s'est révélé par la contraction des principales économies au cours du premier trimestre de 2020. Les données préliminaires indiquent que les deux plus grandes économies du monde, les États-Unis et la Chine, ont enregistré des contractions économiques historiques de 4,8 % et 6,8 % respectivement au premier trimestre 2020. D'autre part, l'économie de la zone euro s'est également contractée de 3,8 % au cours du premier trimestre 2020. Cette contraction est en grande partie attribuable au confinement en vigueur depuis la mi-mars 2020, qui a obligé les entreprises à fermer leurs portes et les consommateurs à rester chez eux. Les économies de l'Espagne, de l'Italie et de la France se sont le plus contractées, cette dernière étant, elle, entrée en récession.

L'impact de COVID-19 est particulièrement marqué dans les secteurs économiques qui s'efforcent de favoriser les interactions humaines et les voyages. Les mesures de distanciation sociale et les restrictions de mouvement ont eu un impact significatif sur les secteurs de l'aviation et du tourisme. En se fondant sur les mesures mises en œuvre pour contenir la propagation de COVID-19, associées aux mesures de confinement, de quarantaine, d'interdiction de voyager, de fermeture des frontières dans le monde entier, et aux schémas des crises précédentes (SRAS en 2003 et crise économique mondiale en 2008), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) des Nations unies estime que les arrivées de touristes internationaux devraient diminuer de 20 à 30 % en 2020. Cela se traduit par une perte de 300 à 450 milliards de dollars de recettes touristiques internationales (exportations), soit près d'un tiers des 1 500 milliards de dollars générés au niveau mondial dans le pire des cas. En outre, l'Association internationale du transport aérien (IATA) prévoit une contraction du nombre de passagers d'environ 48 % pour 2020, résultant en grande partie du ralentissement économique, des restrictions de voyage, du changement de comportement des consommateurs en matière de dépenses et de la perte de confiance des voyageurs.

À l'échelle mondiale, les gouvernements ont investi massivement pour réduire les dommages socioéconomiques en renforçant les systèmes de santé et en atténuant l'érosion de la base économique, ce qui déterminera la durée de la période de reprise. La pandémie évolue parallèlement aux mesures prises par les gouvernements pour y faire face, ce qui aura, à terme, un impact sur les déficits budgétaires mondiaux et individuels pour 2020. Les projections du FMI concernant les emprunts publics au niveau mondial indiquent une augmentation probable du PIB mondial, qui passerait de 3,7 % en 2019 à 9,9 % en 2020. Dans les économies développées, le ratio du solde budgétaire au PIB devrait passer de 3,0 % du PIB en 2019 à 10,7 % du PIB en 2020 ; le ratio pour les États-Unis devrait passer de 5,8 % du PIB à 15,7 % du PIB. Pour les économies en développement, on estime que le ratio du solde budgétaire au PIB passera de 4,8 % du PIB en 2019 à 9,1 % du PIB en 2020.

Recommandations

Il est nécessaire que les gouvernements revoient les priorités reflétées dans les recettes budgétaires, les dépenses et le financement afin de répondre aux demandes d'urgence liées à COVID-19 et de contenir les déficits budgétaires et les hausses de la dette publique à des niveaux gérables.

8. AMÉLIORER LA CONNECTIVITÉ DANS LA RÉGION DE LA SADC

La COVID-19 a démontré à quel point il est essentiel de disposer de technologies et de solutions numériques intelligentes. Compte tenu des conséquences de la fermeture des bureaux publics dans de nombreux pays, les secteurs d'activité tels que les supermarchés, les pharmacies et les universités ont recouru au renforcement de leurs capacités numériques et technologiques pour permettre le télétravail, les transactions en ligne, les achats en ligne, l'éducation en ligne et la télémédecine durant cette période. Le rôle des TIC pendant cette période est d'une importance capitale et doit donc être renforcé pour assurer la continuité des activités. Il est également important d'assurer la diversification des sources d'énergie pour soutenir les infrastructures TIC dans différents contextes, comme l'installation de réseaux solaires dans les collectivités où l'approvisionnement en électricité est insuffisant. Selon les experts, la pandémie de COVID-19 se poursuivra dans un avenir prévisible, de sorte que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des TIC.

Recommandations

Les gouvernements, le secteur privé et les entreprises se doivent d'investir dans le renforcement des capacités en matière de TIC pour assurer la continuité des activités, ce qui aura également un effet d'entraînement positif sur la croissance économique.



UNE RÉGION, SEIZE NATIONS TRAVAILLANT POUR UN AVENIR COMMUN

 [www..sadc.int](http://www.sadc.int)
 [sadc_secretariat](https://www.instagram.com/sadc_secretariat)
 [facebook.com/sadc.int](https://www.facebook.com/sadc.int)

 [@SADC_News](https://twitter.com/SADC_News)
 prinfo@sadc.int
 [youtube.com/sadc.int](https://www.youtube.com/sadc.int)



Southern African Development Community (SADC), SADC House, Plot No. 54385
 Central Business District, Private Bag 0095, Gaborone, Botswana
 Tel: +267 395 1863, Fax: +267 397 2848/3181070, Website: www.sadc.int
 Email: prinfo@sadc.int or registry@sadc.int or webmaster@sadc.int

